

province. Cette autorisation lui fut accordée à condition que les droits de coupe soient sensiblement inférieurs à ceux acquittés par n'importe quelle autre compagnie de la province déjà établie ou dont l'établissement est à venir.

Cette compagnie ne fonctionne pas encore pleinement. La majeure partie de la somme de 100 millions de dollars qu'elle a reçue provient des Manitobains, au moyen de subventions et de prêts directs consentis par le gouvernement provincial à des taux d'intérêt subventionnés. Les députés qui contestent mon assertion devraient lire le livre que vient de publier le rédacteur associé du *Financial Post*, organisme certainement peu radical, au sujet des ramifications de ce projet et d'autres. Il est probable que la compagnie ne fera jamais de profit. Ses pertes seront supportées par les Manitobains, qui ont souscrit tout le véritable capital investi dans la société. Si, d'autre part, il y avait des profits, ce qui est fort peu probable, ils seront versés aux promoteurs, qui, suivant le rédacteur associé du *Financial Post*, n'ont versé que peu de capital dans l'entreprise.

Voilà, parmi une demi-douzaine, un exemple, que relève dans son livre le rédacteur associé du *Financial Post*. Je m'y reporte pour montrer qu'il est si peu probable que cette compagnie fasse des profits que, aux termes de ce bill, la Corporation de développement du Canada ne pourra y faire d'investissements. Malgré les avantages sociaux qu'en retireraient les Manitobains, notamment les indigènes du Nord, dont un grand nombre se trouvent dans les environs de Le Pas, le gouvernement et les habitants de la province ne sauraient obtenir d'argent de la Corporation de développement du Canada, parce qu'il est improbable que l'entreprise soit rentable.

En prenant la parole lors du débat de deuxième lecture de ce bill, j'ai cité comme exemple l'aciérie de Sydney. Lorsqu'elle était propriété privée, cette aciérie subissait constamment des pertes. Le gouvernement provincial a pris la relève. Comme le taux de chômage était élevé en Nouvelle-Écosse, le gouvernement ne pouvait songer à fermer l'aciérie et à supprimer ainsi plusieurs milliers d'emplois. Un changement extraordinaire a suivi la mainmise du gouvernement sur l'entreprise. L'aciérie fait des bénéfices. Elle fabrique des produits d'écoulement facile, tant au Canada qu'à l'étranger. Elle compte actuellement plus d'employés que lorsque le gouvernement conservateur de la Nouvelle-Écosse l'a prise en mains. Cependant, la disposition de ce bill qui exige qu'une société dans laquelle investit la Corporation de développement du Canada doit faire des bénéfices ou démontrer qu'elle est capable d'en faire, interdirait à la Corporation d'investir dans cette aciérie qui a été reprise à la Dosco et qui est actuellement exploitée en tant que société publique.

• (12.30 p.m.)

Ce bill présente un autre défaut grave. Il existe actuellement un grand nombre de sociétés de la Couronne rentables dont l'importance est très grande pour le Canada. J'en citerai quelques-unes. Il y a la Polymer

Corporation, l'Eldorado Nucléaire, la Société des transports du Nord, Air Canada et la Société canadienne des télécommunications transmarines. Ces sociétés, qui appartiennent au peuple canadien, font des bénéfices dont profitent tous les Canadiens et le ministre propose implicitement dans le bill à l'étude de faire reprendre certaines d'entre elles par la Corporation de développement du Canada.

Le gouvernement propose également que la Corporation soit une entreprise mixte, gérée par lui et par l'entreprise privée. Dans la mesure où des capitaux privés seront investis dans la Corporation et dans la mesure où les investisseurs privés en tireront des bénéfices sous la forme de dividendes ou de gains qui seront réinvestis dans la Corporation, les bénéfices fournis par une société de la Couronne existante ou d'autres qui seront reprises à l'avenir ne profiteront plus à l'ensemble de nos concitoyens. En d'autres termes, on fait un cadeau au petit nombre de citoyens canadiens, estimé à 7 p. 100, en mesure d'investir dans la Corporation de développement du Canada. Une fois encore, le gouvernement cherche à aider ceux qui ont déjà le mieux profité du développement et de l'expansion du Canada.

Non seulement le bill désavantage-t-il la population du Canada en général comme je l'ai démontré, mais il nuit surtout et directement au petit homme d'affaires, aux nouveaux entrepreneurs jeunes et dynamiques qui pourraient avoir des idées pour lancer une industrie qui fournirait des emplois. Le bill désavantage directement ce genre de personne parce qu'il stipule que la Corporation ne pourra investir de capitaux dans des sociétés dont l'actif est inférieur à un million de dollars. Il est sûr que le genre de personne que j'ai mentionné est celui que nous devrions tenter d'encourager en lui fournissant le capital nécessaire lorsque la chose est justifiée. Nous devons sûrement l'aider à s'établir. Or le gouvernement dit dans ce bill qu'il n'aidera pas ceux qui le méritent vraiment. Le bill est conçu pour aider les corporations géantes, canadiennes et étrangères, qui ont déjà retiré tant d'avantages de nos politiques sous le rapport d'investissements et de concessions fiscales.

J'espère que même à la onzième heure, le gouvernement remettra son projet à l'étude à la lumière du discours prononcé devant les membres de l'Association canadienne des économistes par l'ex-ministre des Communications et député de Duvernay (M. Kierans). Je fais allusion à son discours de la semaine dernière à Saint-Jean (Terre-Neuve). Le *Star* a dit que lorsque le représentant de Duvernay a terminé son discours devant quelque 300 distingués économistes du pays, il s'est produit quelque chose d'extrêmement rare: les économistes l'ont ovationné, honneur qu'ils ne rendent généralement pas aux conférenciers. Je présume que le ministre des Finances (M. Benson) et son secrétaire parlementaire (M. Mahoney) ont eu le loisir de lire son discours, car je ne crois pas être le seul député à en avoir reçu un exemplaire dans son courrier. Les questions soulevées par le député étaient la fiscalité et la façon dont notre régime fiscal est appliqué. Je comprends bien que nous ne débattons pas le budget en ce moment, monsieur l'Orateur, mais les conclusions tirées...